



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Réunion de suivi annuelle de la Convention de Coopération Anti-corruption dans le secteur financier*

**Rabat, le 18 janvier 2021**

Dans le sillage de la journée nationale de lutte contre la corruption, les trois autorités du secteur financier : Bank Al-Maghrib, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), en partenariat avec l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC) ont tenu le 18 janvier leur réunion annuelle dans le cadre de la Convention de Coopération dans le domaine de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur financier, signée entre les quatre institutions en novembre 2019.

Cette réunion a été consacrée à l'examen du bilan de la mise en œuvre de ladite Convention au titre de l'année 2020, et à l'approbation de la feuille de route pour l'année 2021.

Ainsi, l'année 2020 a été marquée par le déploiement d'une campagne de sensibilisation d'envergure, ayant mobilisé plus de 300 dirigeants et représentants du secteur financier dans l'ensemble de ses composantes (établissements de crédit, opérateurs du marché des capitaux et sociétés d'assurances et de réassurance), le lancement d'un projet de cartographie des risques de corruption dans le secteur bancaire et la réalisation d'actions de partage d'expériences entre les quatre parties, à travers notamment un espace d'échange électronique créé à cette fin.

S'agissant de l'année 2021, les perspectives de coopération visent, en priorité, l'approfondissement de la connaissance et des méthodes de gestion du risque de corruption dans le secteur financier, et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs dudit secteur, en termes de compétences, d'outils et d'approches. Ainsi, au programme de cette année, figurent notamment des formations spécialisées à portée sectorielle, des séminaires thématiques et des actions de partage d'expertise et d'assistance dans la mise en place de dispositifs anti-corruption, en ligne avec les meilleures normes et pratiques observées au niveau international.

L'ensemble de ces actions traduit la volonté commune des quatre parties à poursuivre activement leur contribution collective à l'effort national en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Elles s'inscrivent également dans le cadre du renforcement permanent de l'intégrité et de la bonne gouvernance dans le secteur financier.